



Ordre des
denturologistes
du Québec

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 2020-09-02

No. : CI-126

Secrétaire : Louise Cameron

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'application des lois professionnelles
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6C8

Objet : Projet de loi 29 – Mention de la prise d'empreintes de précision lors de la séance du 1^{er} septembre 2020

Madame la ministre,

Lors de l'étude en commission parlementaire du projet de loi 29 aujourd'hui, 1^{er} septembre 2020, à notre stupéfaction, vous avez proposé à l'article 7. 1.4 j) de réserver aux hygiénistes dentaires la prise d'empreintes de précision.

Il faut bien se rendre compte que Mme Nadine Marcotte de l'Office des professions du Québec a induit les parlementaires et les membres de la commission en erreur en affirmant que les hygiénistes dentaires ont la formation requise pour la prise d'empreintes de précision pour les prothèses dentaires et qu'il s'agit d'un acte courant.

Je vous invite à consulter le témoignage de Mme Diane Duval, présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec lors de l'audition des consultations particulières de la Commission des institutions le 27 août 2019 (extrait 10h30 en réponse à Mme Véronique Hivon). Vous pourrez constater que Mme Duval affirme que la prise d'empreintes de précision n'est pas cohérente avec les objectifs de leur pratique. De plus, lors d'une rencontre de conciliation à laquelle Mme Marcotte a participé, les deux ordres, d'un commun accord, se sont entendus que la prise d'empreintes de précision devrait exclure l'objectif de la fabrication de prothèses dentaires. D'ailleurs, cette prise d'empreintes de précision n'a jamais fait l'objet d'une demande de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec dans le cadre des travaux de l'Office des professions du Québec.

Il a également été mentionné lors de cette rencontre que les hygiénistes dentaires n'ont pas de formation dans ce type d'empreintes pour prothèses dentaires. M. Jean-François Lortie, président actuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, abonde dans le même sens et maintient la position exprimée à l'époque à l'égard de cet acte.

Madame la ministre, si cet article reste en état, le gouvernement porte atteinte aux actes déjà réservés aux denturologistes. La prise d'empreintes représente l'essence même de notre profession.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations.

Robert Cabana
Président de l'Ordre des denturologistes du Québec

C.c. Mme Kathleen Weil, M. Gabriel Nadeau-Dubois, ainsi que les autres membres de la Commission des institutions, Mme Diane Duval H.D. et M. Jean-François Lortie H.D.